

Octobre 2017.

Vous trouverez ci-dessous les informations dont nous disposons sur l'évolution de la situation sur les dossiers importants concernant le centre ville et les actions en cours de l'association centre ville avec les différentes instances de la municipalité.

I – Travaux Place en Centre Ville:

Les travaux prévus en centre ville sont pratiquement achevés. Quelques aménagements mineurs sont en attente (barre d'appuis dans les escaliers,...). Les plantations et travaux d'embellissement sont en cours. La Place de la Gare est pratiquement terminée et le parking provisoire du Square Testu est ouvert (7 Places). Le marché du jeudi et du dimanche a lieu désormais sur la Place JS LEGAGNEUR. Cela devrait être sa place définitive. Les travaux de voirie Sente de la Folie sont également achevés. On peut espérer que la fréquentation des commerces en centre ville reparte à la hausse.

II – Projets Immobiliers:

Le projet de construction de 86 logements dont 50% sont dits des logements sociaux avec 2 niveaux de parking en sous sol dont 103 places de parking public est toujours en cours de finalisation. Les aspects juridiques et administratifs sont particulièrement longs compte tenu des précautions à prendre dans les négociations publiques qui doivent par ailleurs rester confidentielles. Ce projet fait par ailleurs l'objet d'un recours.

La municipalité nous a informé qu'un projet immobilier à vocation sociale et intergénérationnelle (retraités, jeunes couples, familles monoparentales) est en cours de planification. Ce projet de 29 logements (R+3, du studio au 4 pièces) est situé près de la rue de l'église, Avenue des Tilleuls sur un terrain appartenant à la commune.

Les travaux pourraient débuter fin 2017 / début 2018. La durée des travaux serait de l'ordre de 18 mois.

La municipalité a par ailleurs 2 projets à l'étude:

un projet comprenant de l'habitat et des activités en lisière du parc des sports Yves du Manoir. Ce projet doit se réaliser en concertation de la Métropole du Grand Paris.

un projet situé sur l'actuel parking SNCF comprenant parking public et logements aidés sur lequel nous avons très peu d'informations..

Nous avons peu d'informations pouvant alimenter nos réflexions sur ces différents projets, Lors de la réunion de clôture et de suivi PLU du 17/01/2017, nous avons demandé que ce groupe de travail se réunissent 2 fois par an pour avoir un point plus précis des différents dossiers immobiliers à l'étude. (certaines informations pouvant être traitées comme confidentielles).

Pour rappel la commune a l'obligation de construire 207 logements sur 3 ans (2017 / 2019) sous peine de pénalités très lourdes, voir de perdre la gestion de son droit des sols. Ce volume de construction justifie amplement notre demande.

III – Comité de pilotage Stationnement:

La municipalité a constitué depuis le printemps 2017 un comité de pilotage stationnement, comprenant des élus et des représentants de différentes associations (dont L'association Centre Ville et l'association des commerçants). Les objectifs sont multiples:

° Restaurer l'attractivité du centre ville pour dynamiser les commerces, diversifier les activités économiques et culturelles. Pour cela favoriser le stationnement de courte à moyenne durée (30 ' à une 1/2 journée) pour permettre la rotation des véhicules et ce par la mise en place d'un stationnement payant dans l'ensemble du centre ville.

° Permettre aux riverains de l'hyper centre et du centre d'accéder à des possibilités de parking à des conditions raisonnables (confort et tarification).

La municipalité doit se mettre en conformité avec la loi Maptam qui vise à renforcer la mobilité en l'adaptant au contexte local. Les travaux de cette commission sont en voie d'aboutir et une première étape qui devrait être mise en place dans "l'hyper- centre" dès janvier 2018.

La première étape est de délimiter une zone rouge ' hyper-centre ' où le stationnement sera limité à une courte durée pour un coût faible . Au delà de cette période il sera appliqué une amende dite forfait de post stationnement (FPS) suffisamment élevée pour être dissuasive.

Au delà de l'hyper-centre 2 zones seront délimitées où la durée de stationnement autorisée sera plus longue avec possibilité de stationnement résidentiel pour les habitants des zones concernées avec un tarif préférentiel. Mise en application au deuxième trimestre 2018.

A l'issue de cette concertation avec les associations la ville doit fixer avant la fin de l'année les modalités précises de cette nouvelle réglementation de stationnement.

Notre association a formulé les demandes suivantes :

Offrir aux résidents et professionnels travaillant en ' hypercentre ' des modalités de parking pratique et à un coût raisonnable.

Un contrôle sérieux et sans concession des véhicules en infraction.

L'objectif est bien sûr de favoriser les activités économiques et culturelles dans le centre historique de Vaucresson.

IV – Voisins vigilants:

Au delà des opérations courantes, une vigilance particulière a été demandée à la police via la municipalité sur le quartier Rue Testu, Rue Aubriet, Rue de la Folie, Sente de la Folie compte tenu en nocturne du tapage , des incivilités et de la délinquance constatée. il semble que la situation soit stabilisée. Les 2 pavillons appartenant à la municipalité Rue de la Folie ont été murés et donc inaccessible empêchant les squats. Par ailleurs les cambriolages toujours trop nombreux semblent diminuer, mais nous avons peu d'informations précises en provenance du Commissariat de Saint Cloud.

Association Vaucresson Centre Ville:

Site Internet: www.vaucrecentre.fr

Vos contacts: Philippe BAUDOT philippebaudot@hotmail.com

Daniel ROMAN daniel.co.roman@wanadoo.fr

Louis MOUSSY louis.moussy@gmail.com